



FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C029	Appui à l'ATIBT pour des actions marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés – Volet « Organisation des tests de résistance mécanique et de durabilité de 12 essences moins connues »			UE
Thématique ¹				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
ATIBT	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	ATIBT	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
39.550	39.550	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	22.10.2013	42 mois	42 mois

Commentaires

Cet appui concerne uniquement l'organisation de la campagne tests de laboratoire assurée par l'ATIBT. A l'origine, le contrat prévoyait un appui de 17.350 € et a été modifié, suite à des problèmes logistiques et de procédures de contractualisation des laboratoires, par un premier avenant, signé le 28.11.15

Le budget inclus : la coordination technique 5 mois x 7.400 €/mois = 37.000 € et la gestion administrative 0.5 mois x 5.100 €/mois = 2.550€.

Un deuxième avenant signé en Janvier 2017 prévoit une extension du délai d'exécution (de 36 à 42 mois) et une provision de 19.654 € pour paiement des soldes des contrats C099 et C100, provision qui ne sera finalement pas transférée puisque c'est le PPECF II qui payera le solde de ces deux contrats.

Principes et critères du référentiel FSC
C5.1 L'Organisation doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfices et/ou produits, à partir des ressources et des services écosystémiques existant dans l'Unité de Gestion.
C5.5 L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Marketing des bois africains certifiés, certification forestière, promotion d'essences moins connues, organisation tests de laboratoire
Résumé de l'intervention
La certification est reconnue aujourd'hui par de nombreuses parties prenantes comme une garantie «environnementale» sur les marchés internationaux du bois, de plus en plus exigeants (Règlement bois de l'Union Européenne, Lacey Act aux Etats-Unis). Malgré l'assurance de ces bénéfices et de ces garanties, et malgré un

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

contexte européen favorable à une consommation plus responsable, la reconnaissance des produits bois africains certifiés comme matériaux performants et responsables reste discrète. Parmi les multiples causes de cette situation figure l'inexistence d'une véritable stratégie marketing pour la promotion des bois africains certifiés à grande échelle. En effet, les intervenants ne parviennent pas jusqu'ici, à vendre la valeur ajoutée de la certification à des consommateurs professionnels, publics ou particuliers confrontés à la crise, enclins à privilégier la production locale et de plus en plus séduits par des combinaisons de matériaux. Pourtant, cette démarche marketing est vitale dans la mesure où, faute de débouchés, les acteurs africains risquent fortement de se désengager de la certification. Ils seraient en effet en droit de considérer que leurs efforts, visant à l'instauration de bonnes pratiques de gestion des ressources, n'ont pas été récompensés. Pour faire face à cette situation, [L'ATIBT \(Association Internationale des Bois Tropicaux\)](#) a initié une campagne de promotion des produits bois africains certifiés sur les marchés Européens, avec comme Pays pilote, la France. Le PPECF a appuyé l'ATIBT à réaliser cette campagne à travers trois volets :

- volet 1 concerne la réalisation des tests mécaniques sur des essences forestières de promotion, pour lesquels les contrats C029 (organisation des tests) ; C099 et C100 (réalisation des tests) ont été signés ;
- volet 2 concerne la rédaction et l'édition d'un guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés (C034) ;
- volet 3 est consacré à une étude marketing des bois tropicaux (C051 pour l'étude même et C058 pour l'Assistant à la Maîtrise d'ouvrage).

L'appui C029 a commencé fin 2013 et consistait en un soutien financier à l'ATIBT pour :

- l'identification d'essences africaines présentes sur les concessions en quantité et dont la qualité du bois pourrait intéresser le marché européen. Une enquête, aussi bien en aval qu'en amont de la filière a fait ressortir une série d'essences potentiellement intéressantes. Initialement 8 essences avaient été retenues augmentées de 4 supplémentaires en 2014 (Alep, Eveuss, Osanga, Tali, Limbali, Kanda, Okan, Lati, Longhi, Mukulungu, Padouk et Movingui). Les deux dernières essences ont été remplacées ultérieurement par Monghinza et Ossoko) ;
- l'organisation de la préparation des échantillons et le transport vers les laboratoires ;
- la définition des tests à faire subir à ces essences en termes de résistance mécanique et de durabilité. En effet, les normes évoluent (EN 14081) et il est important que les tests prennent en compte des nouveaux protocoles européens afin que ces produits « bois » ne soient pas rejetés pour des raisons de caractérisation insuffisante. L'appui comportait donc aussi un aspect enrichissement des normes (nécessaire pour le marquage de la norme CE pour le bois de structure ou encore la norme de durabilité EN350-2) ;
- la préparation de l'appel d'offre pour la réalisation des tests de résistance mécanique et de durabilité sur les 12 essences retenues et leur introduction au sein de la norme EN 1912 de l'UE. Sélections des laboratoires, préparation des TdR, lancement du DAO et dépouillement des offres ;
- l'annulation de l'AO, le 07.01.15 pour raison de dépassement (+75%) de l'enveloppe prévisionnelle ;
- la négociation en gré à gré avec les deux labos qui avaient soumis une offre (FCBA et TU Delft) pour la réalisation des tests sur 6 essences chacun ;
- la contractualisation des laboratoires.

Commentaires

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- les partenaires se sont entendus sur 12 essences à tester ;
- un total de 54m³ d'échantillons ont été préparés par les entreprises IFO (Kanda, Limbali, Tali), Pallisco (Okan), Rougier (Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza), CIB (Mukulungu, Lati, Longhi), Precious Woods (Ossoko) et sont arrivés aux laboratoires FBCA et TU Delft ;
- les protocoles des tests sont validés et les TdR rédigés ;
- des contrats ont été signés avec deux laboratoires pour réaliser les tests.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- même si les tests ne sont pas encore terminés au 30 juin 2017, les résultats permettront à l'ATIBT et la profession en général de présenter et promouvoir des matériaux dont la résistance mécanique et la durabilité sont clairement définis ;
- l'expérience gagnée durant ces 4 années permet d'avancer beaucoup plus rapidement en cas de réitération des tests sur d'autres essences ;
- le CIRAD dispose de données sur la résistance d'une centaine d'essences mais ces données ont été obtenues suivant des protocoles qui ne sont plus reconnus par les normes européennes actuelles. 5 essences du test actuel font parties des 100 essences du CIRAD. Une extrapolation de la comparaison, entre les résultats suivant le nouveau protocole et l'ancien, permettra de mettre à jour les caractéristiques de résistance mécanique pour les 95 autres essences sans faire de tests coûteux supplémentaires. Le marquage CE étant basé sur cette nouvelle norme, il sera désormais possible de proposer les bois satisfaisant à cette norme comme bois de structure.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la caractérisation des bois moins connus est essentiel pour promouvoir ces essences et très utile pour tout concessionnaire qui poursuit un objectif de gestion durable sur plusieurs rotations ;
- l'action a permis de facto, de renforcer le rôle et la reconnaissance de l'ATIBT par les professionnels du bois ;
- l'implication d'autant de partenaires autour d'un même objectif a permis de discuter de problèmes et d'opportunités et de souder les liens entre membres ATIBT.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- on parle toujours de promouvoir de nouvelles essences mais cette promotion a un prix et il faut être prêt à mettre à disposition des fonds pour créer les conditions propices. L'activité a démontré que la volonté existe au niveau des producteurs, il faut maintenant montrer les résultats à l'aval de la filière pour qu'elle encourage à son tour cette démarche ;
- l'adhésion de plusieurs partenaires techniques (ATIBT, WALE SAS ; ECOM-EPUB ; CIRAD, FCBA, Tu-DEFT, consultants indépendants, concessionnaires IFO-DANZER, ROUGIER, PALLISCO, PRECIOUS WOOD) ; financiers (AFD ; KFW-BMZ) et administrations forestières (Ministères en charge des forêts-environnement ; COMIFAC) témoigne de la pertinence de cette intervention et de l'intérêt qu'ils portent à son succès.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il n'existe que 5 laboratoires référencés dans la commission de normalisation européenne, capables de valider l'intégration des résultats dans les normes avec une expérience sur les bois tropicaux. **Les TdR étant rédigés en français, cela a considérablement gêné les laboratoires non francophones.** Le TU Delft a engagé un traducteur spécialisé en droit, pour rédiger l'offre ;
- les laboratoires n'ont pas l'habitude qu'on leur impose des protocoles (pour des raisons de comparaison des offres), normalement ce sont eux qui proposent le minimum de tests à faire pour être conforme à une norme ;
- l'élaboration du dossier d'appel d'offre a pris plusieurs mois pour une mise au point très rigoureuse. Le FCBA a fait appel à un juriste (5j) et un ingénieur (20j) pour rédiger leur offre et s'assurer que leur offre soit conforme. Cet effort a évidemment eu sa répercussion sur le prix de l'offre ;
- les tests de laboratoire quant à eux ont connus d'importants retards du fait de problèmes d'ordre administratifs (clarification sur les TdR, incompréhension sur la nature des tests à réaliser, choix du laboratoire...) et techniques (préparation des échantillons d'essence par les concessionnaires) ;
- **si ce type d'appui est réitéré en phase II, il faut passer directement par un gré à gré** (les labos se sont maintenant familiarisés avec les exigences) et **demander aux concessionnaires de préparer les échantillons seulement après la signature avec les laboratoires.** Plusieurs entreprises avaient préparés les échantillons 1 an avant la signature et ont dû reprendre le séchage avant l'envoi ;
- certains concessionnaires ont rencontré beaucoup de problèmes à conditionner les échantillons (12% humidité), ce qui démontre bien le problème des essences moins connues pour lesquelles des protocoles de séchage doivent être développés ;
- il est à noter que les TdR pour cet appui (C029) ne sont en réalité pas des TdR mais des idées plutôt que des obligations de résultat. Il faut impérativement éviter ce cas de figure en phase II. **Le PPECF ne cofinance pas le fonctionnement de l'ATIBT mais finance une activité selon un protocole préalablement établi avec obligation de résultats et de rapports détaillés.**
- il n'existe aucun rapport définitif concernant cet appui. Il existe quelques rapports d'avancement incomplets et une synthèse partielle de 2 pages mais **il faudrait à l'avenir exiger un rapport plus exhaustif pour justifier un appui de 40.000€ réparti sur 3 ans.** Le rapport pourrait entre autres mentionner les essences, clarifier le choix de ces essences, leur provenance, les problèmes de conditionnement rencontrés, quel protocole a été employé pour sécher ces essences, mentionner le cahier des charges pour chacun des laboratoires, préciser quelles essences ont été envoyées à quel laboratoire, etc.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com



[TdR C029](#)



[Rapport C029 \(aucun rapport définitif\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com



[Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)



[Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)



[Appui marketing des bois tropicaux \(C051\)](#)



[Projet de Stratégie de Communication ATIBT \(C051\), document confidentiel \(148p\) pour raisons stratégiques](#)



[Appui à la maîtrise d'ouvrage des actions marketing ATIBT - WALE SAS \(C058\)](#)



[Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" \(C091\)](#)